Publié le de cons ID: 077-247700065-20230203-DEL_20230201-DE

Par marché n°2018-04/03 notifié le 3 avril 2019, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a confié au groupement représenté par la société THIERRY BRESDIN ARCHITECTE la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction de l'équipement sportif mixte arts martiaux et tennis. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée au travaux était fixé à 4 400 000 € HT.

Ce marché a été conclu avec un taux de rémunération fixé à 11,059 % et pour un montant prévisionnel de rémunération de 573 200,00 € HT.

Par avenant n°1 notifié le 13 décembre 2019, le coût prévisionnel des travaux a été modifié et porté à 4 813 000,00 € HT, le programme et le planning de l'opération ont été actualisés et la rémunération définitive du maître d'œuvre a été fixée à 606 873,67 € HT entrainant une plus-value de 45 673,67 € HT soit une augmentation de 8,14 % du montant du marché initial.

Le Maître d'œuvre a fait une demande de rémunération complémentaire pour le suivi de chantier, lequel a pris un retard de 23 semaines lié aux difficultés d'approvisionnement en bois de la société titulaire du lot n°3 du marché de travaux (Charpente bois). Il apparaît que ce retard de 23 semaines n'est pas imputable à la maitrise d'œuvre.

En l'occurrence, aucune modification de programme ou modification de prestations n'a été décidée par la Maîtrise d'ouvrage et la prolongation de la mission ne tire pas son origine d'une telle décision. Par ailleurs, le retard des entreprises dans l'exécution des travaux n'est pas considéré comme une sujétion imprévue présentant un caractère exceptionnel et imprévisible. La jurisprudence de principe applicable aux marchés de maîtrise d'œuvre ne s'appliquerait donc pas à l'espèce (Conseil d'État, 7ème et 2ème sous-sections réunies, 29/09/2010, req. n°319481, Sté BABEL).

Toutefois, les retards pris par la société titulaire du lot n°3 suite aux problèmes d'approvisionnement susmentionné ont un impact sur l'équilibre économique du contrat de maîtrise d'œuvre.

Conformément à l'article R2194-1 du Code de la Commande Publique, les parties se sont donc entendues sur une rémunération complémentaire pour les prestations Direction de l'Exécution des Travaux (DET) et d'Organisation, Pilotage et Coordination (OPC) qui seront réalisées jusqu'à l'achèvement des travaux.

Prestations	Plus-values en € H.T.
DET	+ 34 684,47
OPC	+ 8 931,00
TOTAL EN € H.T.	+ 43 615,47

L'avenant représente une augmentation de 7,19 % du montant du marché.

Le montant du marché est donc porté à 650 489,14 € HT soit une augmentation de 15,58 % par rapport au contrat initial (tous avenants cumulés).

L'avis de la Commission d'appel d'offres sera sollicité avant la réunion du Conseil communautaire et communiqué à l'Assemblée.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant n°2 au marché n°2018-04/03 - Mission de maîtrise d'œuvre – Projet de construction d'un équipement sportif mixte arts martiaux et tennis.

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID: 077-247700065-20230203-DEL_20230201-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L5211-1.

VU le Code de la commande publique et notamment son article R2194-1,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 21 novembre 2022,

CONSIDERANT le marché n°2018-04/03 – Mission de maîtrise d'œuvre – Projet de construction d'un équipement sportif mixte arts martiaux et tennis conclu avec le Groupement d'entreprises représenté **par la** société THIERRY BRESDIN ARCHITECTE pour un montant initial prévisionnel de 573 200,00 € HT,

CONSIDERANT les retards pris par la société titulaire du lot n°3 du marché de travaux de construction de l'équipement sportif mixte (Charpente – bois) suite à des difficultés d'approvisionnement,

CONSIDERANT que ces retards ont un impact sur l'équilibre économique du contrat de maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT que le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre se sont entendus sur une rémunération complémentaire pour les prestations DET et OPC qui seront réalisées jusqu'à l'achèvement des travaux.

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

I. D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché n°2018-04/03 pour un montant de 43 615,47 € HT ;

II. DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget général 2022 à l'opération 2019-02 - article 2313.

Résultat du scrutin

Délibération

Ont voté pour : 36 Ont voté contre : /

Se sont abstenus: /

M. EELBODE donne la parole à B. SCHLEXER qui énonce que les travaux de l'équipement sportif avancent. Elle rappelle la situation autour de la maitrise d'ouvrage du projet avec la société THIERRY BRESDIN ARCHITECTE. Elle énonce le contenu de la note de synthèse.

Elle revient sur le retard d'approvisionnement en bois pour la charpente. Il explique notamment les 23 semaines de retard sur le chantier.

Elle exprime que M. BRESDIN voulait ainsi augmenter son tarif.

M. EELBODE dit que la Communauté de communes ne pouvait pas être sollicitée pour un retard qui n'était pas de son fait. Il décrit que ça n'a pas été agréable de travailler dans ces conditions.

Teneur des discussions

- B. SCHLEXER explique que l'architecte a néanmoins de nombreuses qualités sur le chantier. Elle décrit qu'il est proposé de signer un avenant de 43 615,47 € HT, approuvé par la dernière commission d'appel d'offres.
- M. EELBODE affirme que cette somme a été négociée convenablement.
- M. OFFROY demande la date d'inauguration du complexe.
- M. EELBODE répond qu'elle aura lieu durant le 1er semestre de l'année 2023. Il invite les Conseillers communautaires à solliciter T. FAURE pour d'éventuelles visites du chantier. Il ajoute travailler beaucoup avec Mme BEAUVAIS concernant les services et l'optimisation des surfaces du nouveau complexe. Il énonce que l'idée serait de pouvoir aussi en faire un lieu culturel à travers notamment les 400 m² du dojo, les puits de lumières, la hauteur sous plafond, le système acoustique et les gradins qui sont modulables en espaliers afin de se prêter au jeu de la programmation culturelle et des spectacles. Le but est vraiment d'optimiser le lieu car il y a un beau volume.
- M. EELBODE procède au vote.

20-Extension du périmètre de COVALTRI77 aux six communes Communauté de communes des Deux Morin

nis u	Depuis le 1 ^{er} janvier 2022, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au syndicat COVALTRI77.
Rapport ou synthèse transmis avec l'ODJ ou exposé du rapporteur	À la suite de l'adhésion de la Communauté de communes des Deux Morin lors du comité syndical du 4 octobre 2022, les statuts du syndicat stipulent que les EPCI membres du syndicat doivent se prononcer sur l'adhésion de nouvelles Communauté de communes et par conséquence l'extension du périmètre d'intervention du délégataire. Pour rappel, les communes concernées sont BOITRON, HONDEVILLIERS, LA TRETOIRE, ORLY SUR MORIN, SAINT CYR SUR MORIN et SAINT OUEN SUR MORIN.
Rapporavec	Il est proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis sur l'extension du périmètre de COVALTRI77 aux six communes en régie intercommunale de la Communauté de communes des deux Morin.
	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
	VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,
	VU la délibération du Conseil communautaire en date du 19 mars 2021 portant adhésion de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq à COVALTRI77 pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés de l'ensemble de son territoire à compter du 1 ^{er} janvier 2022,
	VU l'arrêté préfectoral n°2021/DRCL/BLI/n°63 du 27 novembre 2021 constatant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au Syndicat mixte COVALTRI77,
atior	VU les statuts du Syndicat mixte COVALTRI77,
Délibération	VU la délibération n°35-2022 du Comité syndical de COVALTRI77 en date du 4 octobre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat,
	CONSIDERANT que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq doit émettre un avis sur l'extension du périmètre de COVALTRI77 aux six communes en régie intercommunale de la Communauté de communes des Deux Morin,
	CONSIDERANT que ces six communes feront l'objet du rattachement au marché de collecte en cours,
	OUÏ l'exposé du Rapporteur,
	Après en avoir délibéré,
	Décide à l'unanimité des votes exprimés,
	D'ACCEPTER l'adhésion des six communes de BOITRON, HONDEVILLIERS, LA TRETOIRE, ORLY SUR MORIN, SAINT CYR SUR MORIN et SAINT OUEN SUR MORIN.
Résultat du scrutin	Ont voté pour : 36
	Ont voté contre : /
ᇫ	Se sont abstenus : /
Teneur des discussions	M. EELBODE rappelle le contenu de la note de synthèse et laisse la parole à l'assemblée concernant les dysfonctionnements et les commentaires à propos de COVALTRI77.
	M. MIMMAS exprime qu'il s'agit d'un problème rencontré dans toutes les communes. Il évoque par exemple les containers non ramassés. Il précise que l'on ne peut pas connaitre les causes de ces problèmes et que COVALTRI77 n'apporte jamais de réponses aux questionnements de la mairie.
	M. EELBODE dit qu'il invite toujours les mairies à faire des remontées directement auprès de COVALTRI77 et espère que ces premiers problèmes sont dus uniquement à la mise en route.
	M. CARRÉ énonce que le problème peut venir de la relation entre COVALTRI77 ET COVED.
	Mme THIERY affirme qu'à May-en-Multien, les éboueurs oublient des rues entières et qu'il est difficile de faire remonter à chaque fois tous les problèmes.
L	

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID: 077-247700065-20230203-DEL_20230201-DE

M. GILLE dit que le traitement des problèmes est très aléatoire peuvent rester très longtemps sans réponses.

Il évoque ensuite le marquage au sol pour bien noter les poubelles. Il décrit qu'il n'a rien été proposé pour Lizy-sur-Ourcq. Ce qu'il ressent est la difficulté dans le suivi administratif.

- M. OFFROY évoque Crouy-sur-Ourcq où des habitants refusent de mettre leur poubelle sur le trottoir de ramassage.
- M. EELBODE déclare que les comportements des citoyens ont en effet également créé des problèmes.
- M. EELBODE procède au vote.

M. EELBODE donne ensuite la parole à M. OFFROY qui veut s'exprimer au sujet du Programme Local de Prévention des Déchets Aménagés et Assimilés. Il dit qu'une commission centrale s'est tenue à Monthyon pour réunir toutes les informations. Il évoque que le but est de minimiser 1 % par an pour arriver à 15 % d'économie sur le recyclage des ordures ménagères. Il précise qu'il faudrait que chaque commune, sur un délai de 3 mois, puisse dire si elle peut donner des sanctions au niveau des ordures ménagères afin de réduire le tonnage de ces ordures.

Il parle ensuite d'un retour d'informations auprès du SMITOM de La Ferté-sous-Jouarre et évoque Marolles-en-Brie qui a donné une 4ème poubelle aux habitants avec un sac de ramassage spécial lié aux ordures ménagères. Ils font un total de 26 ramassages.

- M. OFFROY ajoute qu'il y aurait nécessité d'une sensibilisation auprès des enfants.
- M. GILLE exprime qu'à Lizy-sur-Ourcq, il y a un démarchage avec les cantines en ce qui concerne les composts.
- M. OFFROY dit que le but du SMITOM est que tout ce qui est récupéré soit utilisé pour la méthanisation.

Page: 53/55

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID: 077-247700065-20230203-DEL_20230201-DE

M. EELBODE laisse ensuite place aux questions diverses.

Mme BEAUVAIS prendre la parole et évoque les derniers rendez-vous avec Meaux Marne Ourcq Tourisme. Elle dit que les hébergeurs et producteurs locaux sont les forces vives du territoire.

Elle ajoute que la dernière réunion avec Meaux Marne Ourcq Tourisme a eu pour objectif une projection sur les actions futures et qu'il a été notamment évoqué des projets autour du fluvestre qui correspond au tourisme fluvial compilé avec le tourisme terrestre autour des berges.

Elle revient sur les balades sur la Marne développées l'été dernier. Elle rappelle leur concept.

Mme BEAUVAIS explique que ce projet a suscité un réel engouement et qu'à présent est pensé un nouveau projet plus ambitieux de balades régulières jusqu'à l'automne.

Elle ajoute qu'il y a également un projet de bateau-théâtre. L'idée serait que le bateau vienne 2 semaines à Meaux puis 1 semaine à Mary-sur-Marne et que plusieurs spectacles soient proposés à l'intérieur. Elle affirme que c'est un projet immédiat qui pourra sans doute se réaliser en 2023.

Mme BEAUVAIS revient ensuite sur l'idée d'une valorisation du Canal de l'Ourcq, sur le linéaire allant de Trilbardou à Crouy-sur-Ourcq. Le but serait de créer, les 10 et 11 juin, un week-end de fête autour du Canal de l'Ourcq dans la prolongation de l'« Été du canal » qui a lieu dans le 93.

Mme BEAUVAIS ajoute avoir eu également l'occasion de découvrir le projet de création du nouveau site internet de Meaux Marne Ourcq Tourisme. Elle félicite cette action pertinente menée par les équipes de Meaux Marne Ourcq Tourisme.

Elle évoque un projet plus lointain qui se tiendrait en 2024 et qui consisterait à fêter le 110ème anniversaire de la Bataille de la Marne. Il serait envisagé de le faire début septembre, juste après l'effusion des Jeux Olympiques. Mme BEAUVAIS se réjouit que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ait rejoint l'Office du Tourisme de Meaux car elle dit qu'à présent, il y a une vraie dimension sur tout ce qui peut être proposé au niveau du tourisme.

Elle parle ensuite de la résidence d'artistes, la Compagnie des Épices, et déclare qu'elle fédère beaucoup d'habitants sur le territoire.

Concernant la programmation des spectacles de février à juin, elle annonce que celle-ci sera dévoilée très prochainement.

Enfin, elle ajoute que la Communauté de communes va également travailler avec le Département sur un Contrat Territoire Lecture autour de la lecture publique et qu'un premier collaborateur serait sans doute recruté dans un premier temps pour engager la première organisation éphémère.

Mme BEAUVAIS présente ensuite Thomas TOURET RODRIGUES, le nouveau Responsable culture, communication, tourisme.

M. EELBODE livre ensuite le mot de la fin.

Il dit être très content de voir qu'il y a une impulsion et une capacité à agir avec tous les acteurs du Pays de l'Ourcq. Il pense également que c'est très intéressant d'avoir un plus large accès au tourisme sur deux intercommunalités grâce à Meaux Marne Ourcq Tourisme.

- M. EELBODE décrit ensuite qu'une conférence des maires a eu lieu la semaine passée avec tous les maires des communes pour parler du ruissellement des zones blanches, écouter une intervention de Stratorial évoquant la fusion de communes et enfin prendre note des informations données par le Président du SDESM.
- M. EELBODE affirme que cette conférence a permis d'avoir une parole plus libre que lors d'un Conseil communautaire et que ce format aura lieu au moins 4 fois par an.

Il annonce ensuite la date du prochain Conseil communautaire, à savoir le vendredi 27 janvier 2023 à 19 h, et la date des Vœux du Président, le lundi 16 janvier 2023, à 18 h à la Pyramide Jean DIDIER de Mary-sur-Marne.

Mme FAOUCHER demande un rapide retour sur la cabine de téléconsultation et sa fréquentation.

- M. ETIENNE énonce avoir testé la cabine et décrit que tous les appareils lui semblent ingénieux pour permettre au médecin derrière l'écran de cibler les pathologies du patient. Il engage tous les Conseillers communautaires à communiquer à propos de la cabine de téléconsultation et précise ne pas avoir de chiffres à donner pour l'instant concernant la fréquentation de la cabine car il n'y a pas encore eu plus d'un mois d'utilisation.
- M. EELBODE permet ensuite aux Conseillers communautaires de donner les dates de certains évènements se déroulant dans chacune de leur commune.
- M. GILLE fait la promotion de tous les marchés de Noël à venir sur le territoire.
- M. EELBODE permet ensuite à M. CHESNÉ d'évoquer très succinctement le sujet des transports et le Transport à la Demande (TàD). Il précise que le TàD sera sectorisé sur les 22 communes. Les maires seront prochainement

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID: 077-247700065-20230203-DEL

conviés à des réunions autour de ce nouveau mode de transport. M. CHESNE négocie fermement avec Transdev pour qu'il y ait un vrai TàD qui se rabatte sur les gares

M. EELBODE remercie toute l'assemblée pour ce Conseil communautaire.

La séance s'est clôturée à 21 h 39.

Le présent Procès-Verbal a été adopté à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire du 3 février 2023.

Fait à OCQUERRE, le 9 février 2023

Le Président, Pierre EELBODE

Certifié exécutoire de la publication le

1 0 FEV. 2023

Le secrétaire de séance Bruno GAUTIER